

DEC150379DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nicole BELAYCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC143222INSHS du 12 janvier 2015 portant nomination de Madame Violaine SEBILLOTTE directrice de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), dont la directrice est Madame Violaine SEBILLOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole BELAYCHE, Directrice d'étude, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BELAYCHE, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET, Professeur des Universités 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BELAYCHE et de Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET, délégation est donnée à Monsieur Bertrand DARLY, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2015

La Directrice d'unité
Violaine SEBILLOTTE